



## Cafards dans location

-----  
Par Blab

Bonjour,

J'emménage dans un nouvel appartement et j'ai découvert après l'état des lieux des cafards dans l'appartement. Les gardiens m'ont indiqué que malgré que des passages soient faits dans l'immeuble et les appartements pour la désinsectisation le mien n'était pas traité car l'ancien locataire n'a pas laissé entrer les professionnels.

Je l'ai signalé à l'agence avec des photos des cafards que j'ai trouvé dans mon appartement pour demander qu'une désinfection soit faite ainsi qu'un ménage (l'appartement n'avait pas été laissé dans un très bon état de propreté ce qui jouait probablement aussi.)

L'agence m'a appelé pour me dire qu'un nettoyage va bien être fait, et que la désinsectisation pour les cafards va être faite par l'agence qui va mettre elle même du produit (gel) pour traiter l'appartement.

Est ce normal que l'intervention contre les cafards soit faite par l'agence ou doit elle être faite par un professionnel ?

Je m'interroge sur la procédure d'autant qu'aucun traitement par un professionnel n'a été faite depuis au moins un an donc.

Merci par avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le signalement a-t-il été fait par courrier RAR dans les 10 jours de l'entrée dans le logement ?

Sinon c'est à votre charge.

L'agence va sans doute faire intervenir un prestataire, mais il y a de fortes chances que ce soit mis à votre charge.

-----  
Par Blab

Bonjour, Je vois, merci pour votre réponse.